



## Le 4 décembre 2014 Elections professionnelles dans la Fonction publique

### Commission Administrative Paritaire des Techniciens de Recherche

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 4 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

#### Pourquoi voter CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2011 la CGT, qui recueille 25.43% des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale.** Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2010 la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 39% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail.

#### Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- Au refus de titularisation, à la prolongation de stage
- A la promotion interne
- A la mutation
- Au détachement
- A la démission
- A l'entretien professionnel (recours)
- A l'avancement d'échelon
- A la mise à disposition, la mobilité
- Au refus de formation
- Aux sanctions disciplinaires

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture, vous défendre et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

Les filières de la recherche représentent un quart des emplois statutaires du Ministère de la Culture (conservation, documentation, recherche). Nous sommes présents dans tous le secteur du patrimoine, de l'interprétation ou de la conservation des œuvres, avec l'ambition de promouvoir la connaissance, la sauvegarde, l'étude et la vulgarisation des savoirs et les créations.

Pourtant, depuis de nombreuses années, le ministère n'a plus de politique de recherche. Les nouvelles directions d'administration centrale autour desquelles se restructure le ministère ne laissent que peu de place aux enjeux de la recherche.

Les agents regroupés dans les quatre corps que sont les techniciens de recherche, les assistants ingénieurs, les ingénieurs d'études et les ingénieurs de recherche, connaissent bien des problèmes similaires et se retrouvent livrés à eux-mêmes sans perspectives claires de la part du MCC.

Pour la renforcer, la CGT-Culture milite pour la fusion ministérielle ou interministérielle des corps de recherche. Cette évolution permettrait de la redynamiser et lui donner une visibilité.

Pour un vrai rôle opérateur de l'État. Les services opérateurs existants doivent être maintenus et consolidés dans leurs missions. En particulier, les SCN (Service à Compétence Nationale) doivent voir leur rôle d'outil de mutualisation renforcé. Le ministère de la Culture doit définir et piloter une politique de recherche ambitieuse pour l'ensemble de ses opérateurs.

Une réelle collaboration avec les autres acteurs de la recherche, en particulier

avec le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) et les autres organismes de recherches doit être poursuivie et renforcée. Ce que pourrait permettre la fusion de la filière de Recherche.

## L'emploi

La politique du gouvernement consiste à ne pas créer de nouveau poste et vise aussi à restreindre au maximum le champ d'intervention de l'Etat. En un mot, privatiser ce qui peut l'être et «éliminer» un maximum de fonctionnaires.

Cette situation est aggravée depuis plusieurs années par la stagnation de carrière imposée aux agents et la forte réduction des recrutements dans la Fonction publique, par la forme des concours et par le nombre de postes ouverts. Depuis 4 ans, il n'y a plus de concours de la filière Recherche.

Avec une pyramide des âges nettement inversée et sans l'ouverture de concours en nombre suffisant, l'assèchement des corps et la perte des spécificités métiers sont inévitables.

## **La CGT-Culture revendique**

**La réalisation systématique de bilans de gestion annuels, présentés et discutés dans les différentes CAP, un travail ministériel de GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences) sur la base des bilans de gestion, avec les recrutements nécessaires notamment au remplacement des départs.**

**Un plan immédiat de recrutement massif pour que l'on n'assiste pas au tarissement de certains corps et catégories, pour que les corps puissent se renouveler pour couvrir toutes les missions de recherche et ne pas perdre de compétences métiers.**

## Les carrières

Dans la quasi totalité des cas, nous exerçons des missions qui dépendent plus du corps de filières recherche supérieures à celui auquel nous appartenons. Ainsi nombre de techniciens de recherches exercent des missions de catégorie A sans pour autant qu'aucune reconnaissance ne nous soit faite.

Dans de telles conditions, pour les passages aux choix, il est impossible de départager les candidats autrement que par des critères objectifs d'ancienneté, d'équilibre entre les grands domaines que sont l'archéologie, les laboratoires ou encore la mise en valeur.

Un repyramidage à l'image de ce qui s'est fait pour d'autres filières est nécessaire afin de donner aux corps de la filière Recherche une bouffée d'oxygène et relancer l'évolution de carrières.

Les recrutements par concours internes et externes sont très insuffisants depuis trop longtemps et sont sur des profils restreints, adossés à des postes précis ne permettant pas une évolution de carrière juste et équitable. Il faut notamment que les TR puissent faire carrière et progressent au sein des corps de la filière Recherche. Ainsi nous permettront le renforcement d'un Service Public de la Culture de qualité et le renforcement, retour ou l'accès à l'activité de Recherche inhérente à nos corps.

## La CGT revendique

- des programmations pluriannuelles de repyramidage de l'ensemble de la filière recherche avec passage facilité d'un corps à l'autre.
- la fin des blocages entre les différents grades des différents corps par l'augmentation significative des ratios promus/promouvables.

## Les Techniciens de Recherche

Nous sommes un (petit) corps vieillissant composé 98 agents (chiffre de 2014). Les départs en retraite vont s'intensifier alors qu'il n'y a plus de concours depuis 2010 et un blocage des carrières des agents

Les classes supérieure et exceptionnelle constituent de véritables goulots d'étranglement avec 63 % et 75 % des collègues qui sont au dernier grade de leur classe avec des possibilités très faibles d'en sortir.

Seuls les examens professionnels de cette année ont permis une trop légère respiration du corps. Il est indispensable d'assurer de nouveaux recrutements, d'appliquer un repyramidage avec une entrée en cat. A d'un nombre conséquent de techniciens et d'ouvrir des concours en cat. A en interne. Enfin, la fusion des corps de Recherche permettrait au TR dans rentrer enfin dans le NES.

Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP ou d'une CCP porte les valeurs et les positions de la CGT ; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en oeuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.

**Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :**

## **DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION**

-  à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
-  à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
-  à lutter contre les décisions arbitraires ;
-  à garantir le droit à la défense de tous les agents.

## **DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS**

-  à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
-  à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
-  à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;
-  à garantir le droit à la défense de tous les agents.

## **DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE**

-  à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
-  à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

# **Vos candidats CGT**

*La CAP des Techniciens de Recherche est composée de  
5 titulaires (et 5 suppléants)*

### **Classe Exceptionnelle :**

- |                           |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| <b>1 Gautier BASSET</b>   | <b>DRAC Champagne Ardenne</b> |
| <b>2 Odile Guillon</b>    | <b>CICRP Marseille</b>        |
| <b>3 Tristan YVON</b>     | <b>DAC Guadeloupe</b>         |
| <b>4 Florence MOUSSET</b> | <b>DRAC Lorraine</b>          |

**VOTEZ ET FAITES  
VOTER CGT  
AVANT LE  
4 DECEMBRE 2014**